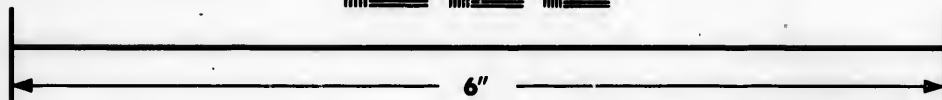
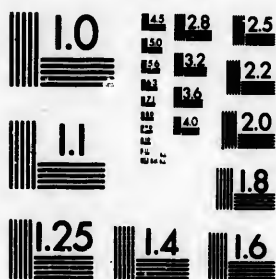


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0
4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0 9.0 10.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
01

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

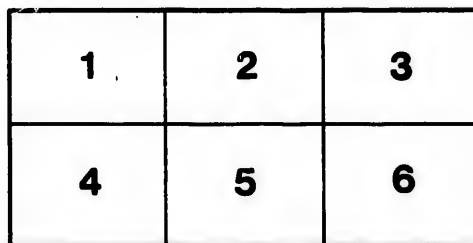
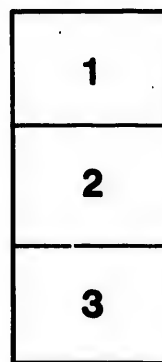
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

8 Sept. 67

17

CIRCULAIRE

AU

CLERGÉ DU DIOCÈSE

DE

MONTREAL.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec.

1844

MEMOIRE

DE

PAR

CIRCULAIRE

• AU

CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

EVECHE' DE MONTREAL,

LE 8 SEPTEMBRE 1847.

MONSIEUR,

Vous recevrez, avec la Présente, le Mandement du 14 Août dernier, dans lequel j'annonce aux Fidèles les facultés spéciales qu'il a plu à N. S. P. le Pape de vous accorder en leur faveur. En voici quelques autres qui vous sont propres, et que je vous délègue au nom de Sa Sainteté, en vertu d'un Indult du 14 Mars 1847, *ad decennium*. 1° Il vous est permis, en baptisant les Adultes, de vous servir des rites et cérémonies usités pour le baptême des enfans. 2° Vous pouvez changer l'obligation de réciter le petit office de la Sainte Vierge, imposée aux associés du St. Scapulaire, pour gagner les Indulgences Sabbatines, en d'autres œuvres pies. 3° Vous pouvez aussi gagner, chaque jour, toutes les Indulgences pour lesquelles sont requises la confession et la communion, pourvu que vous vous confessiez au moins une fois tous les quinze jours, et que vous remplissiez toutes les

autres œuvres prescrites. 4° Je suis autorisé à bénir des croix et à y appliquer une Indulgence plénière, pour tous ceux qui les baisent dévotement à l'article de la mort. Il vous sera donc facile, en visitant vos malades, de leur procurer cet avantage précieux, moyennant une croix ou un crucifix que je vous bénirai bien volontiers à cette fin. 5° Je suis également autorisé à appliquer les Indulgences de la Voie de la Croix à de simples croix. Les personnes infirmes de votre Paroisse se trouveront par là très-heureuses de pouvoir participer à ces innombrables Indulgences. Pour les favoriser plus efficacement dans leur dévotion, je donne à MM. les Grands Vicaires le pouvoir de bénir des croix ou crucifix, et de leur appliquer les Indulgences du Chemin de la Croix, pour toutes les personnes qui seront jugées, par leur Curé, moralement empêchées de faire ce pieux exercice à l'Eglise Paroissiale, ou en tout autre lieu où il aurait été publiquement établi.

Pour profiter de tant de privilèges que votre foi et la piété de votre peuple sauront bien apprécier, et que je n'ai pu obtenir que par le secours de vos prières réunies, je profite de la Présente pour vous adresser quelques observations sur ce qu'il faudra faire à cette fin.

1° La Fête du *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie* vous fournira, chaque année, l'occasion d'exhorter les Fidèles à bénir le Père des miséricordes

pour toutes les grâces qu'ils en ont reçues, et à se renouveler dans la dévotion à la Ste. Vierge. Cette cérémonie fera une impression toujours nouvelle, si vous ajoutez à vos discours la décoration de la chapelle ou de la statue de la Ste. Vierge, l'éclat du luminaire et le chant de quelque cantique qui prépare les cœurs à se pénétrer des sentimens exprimés dans l'acte de consécration.

2° En disant, chaque jour, la collecte *pro quacumque necessitate*, veuillez bien unir vos intentions aux miennes ; car elles sont bien grandes les nécessités pour lesquelles nous réclamons la divine miséricorde.

3° Les Indulgences, accordées aux monumens de mission, ont pour objet principal de faire prier les Fidèles, afin qu'ils conservent à jamais le souvenir des grâces abondantes qu'ils ont reçues pendant les Retraites, et qu'ils persévèrent dans les saintes résolutions qu'ils y ont prises. Il serait bon de leur suggérer diverses pratiques faciles, et propres à leur rappeler la mémoire des miséricordes du Seigneur : v. g. de se réunir le soir devant ces religieux monumens, pour y faire leurs prières ou y réciter le chapelet ; d'y aller dire trois *Pater* et trois *Ave* chaque fois qu'ils viennent à l'Eglise ; de s'y arrêter, quand ils sont en route, pour y réciter ces courtes prières, afin d'obtenir la bénédiction de Dieu sur leurs voyages ; de choisir deux Dimanches, dans l'année, v. g. ceux qui sont les plus proches des Fêtes de l'Inven-

tion et de l'Exaltation de la Ste. Croix, pour y aller en Corps de Paroisse, gagner les deux Indulgences dont il est question dans le Mandement, et s'y renouveler dans les résolutions de la Retraite par quelque'exercice particulier.

4° Les privilèges d'autel dont vous êtes favorisé vous serviront à entretenir parmi les Fidèles la dévotion aux âmes du Purgatoire. C'est d'ailleurs pour chacun de nous un moyen efficace de réparer certaines négligences que nous aurions à nous reprocher, et pour lesquelles peut être certaines âmes souffriraient dans ce lieu d'expiation. On peut espérer qu'il y aura à l'avenir plus de monde aux messes qui se chantent pour les âmes du Purgatoire, et surtout plus de personnes qui communieront à ces messes. Il en résultera que bien des personnes se confessant la semaine, vous ne serez pas écrasé le Dimanche par une trop grande foule de pénitents. Par cette méthode, il est facile de passer toute sa paroisse trois ou quatre fois par année, même les plus grandes. En rappelant donc souvent au peuple que le Maître-Autel est privilégié, on procurera aux Trépassés plus de messes, plus d'indulgences et plus de communions ; et aux vivans, un motif de s'approcher souvent des sacremens.

5° Les pouvoirs si particuliers qui vous sont donnés d'indulgencier les croix, chapelets et médailles, vous serviront très efficacement pour entretenir la dévotion du chapelet dans chaque famille de votre

paroisse. Il est à désirer que vous n'en fassiez la bénédiction que les Dimanches et Fêtes après la grand' messe ; et que de temps en temps vous disiez au Prône, en français, tout ce que l'Eglise demande, en latin, pour ses enfans, dans ses oraisons pour ces sortes de bénédictions. L'explication de la manière de dire le chapelet, et de s'entretenir des divers mystères de la vie de Notre Seigneur et de la Ste. Vierge, peut être aussi fréquemment la matière d'un excellent Prône. L'expérience est là pour prouver que les meilleures familles, comme les meilleures paroisses, sont celles où la dévotion du St. Rosaire est le plus en pratique. Elle est d'ailleurs d'autant plus facile que l'on peut y satisfaire pleinement par une dizaine du chapelet, chaque jour. J'ai apporté d'Europe divers pamphlets qui faciliteront beaucoup l'organisation du Rosaire Vivant parmi les Fidèles. D'ailleurs il est à croire que cette dévotion, une fois bien comprise, et les douceurs qu'elle renferme étant bien senties, les cinq dizaines suffiront à peine pour satisfaire leur piété.

6° Afin que la fréquentation de la ville ne soit pas, pour les gens de la campagne, une occasion de démoralisation, et qu'ils remportent chez eux leur innocence, après y avoir fait leurs affaires, vous feriez bien de les exhorter d'aller, chaque fois qu'ils vont au marché, se recommander à Notre-Dame de Bonsecours. J'espère qu'ils y trouveront des se-

cours religieux qui les fortifieront contre les scandales, et surtout les dangers de l'impureté et de l'intempérance. Je vais établir dans ce sanctuaire la Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice, qui convient si bien à cette chapelle, et qui, jusqu'ici n'a eu, dans ce Diocèse, aucun centre de ralliement.

7° Pour les mêmes raisons, vous pourriez engager ceux de vos paroissiens qui sont dans l'usage de venir, chaque année, passer un temps assez considérable en ville, à aller prier à l'Eglise Cathédrale, où chaque jour ils peuvent gagner une Indulgence plénière; et à faire la visite des sept Eglises de Stations, ainsi que le pèlerinage de Bonsecours. Vous recevrez prochainement le livre qui doit être imprimé pour faire connaître la dévotion aux Stations des sept Eglises de Rome.

8° Le Diocèse est maintenant doté de trois Institutions d'hommes et de quatre de femmes, pour donner à l'enfance une éducation soignée et religieuse, telle qu'il en faut à notre bon peuple. Je connais combien, pour propager cette bonne éducation, vous désirez voir se multiplier parmi vous ces excellentes institutions dont vous sentez si vivement le besoin, à cause de la difficulté que vous aviez de vous procurer de bons instituteurs et institutrices. Le premier moyen pour arriver à ce but si désirable est, sans contredit, de diriger et favoriser les vocations pour ces divers instituts. Car si chaque paroisse fournissait seulement trois ou quatre Frères et autant de Sœurs, on aurait bientôt pourvu à nos

plus pressants besoins. Or, c'est ce que vous ne manquerez pas de faire, dans la juste confiance que vous pouvez concevoir que l'on préférera, pour y faire de ces sortes d'établissements, les paroisses qui donneront plus de sujets à l'état religieux. Pour arriver plus vite à cette fin, je vous conseille de faire dire, chaque jour, dans chaque école, un *Pater* et un *Ave*, à cette intention. Car nul doute que les prières des enfans, qui demanderont avec ferveur et persévérance, de bons maîtres et de bonnes maîtresses, pour leur enseigner, avec les sciéuces humaines, la crainte de Dieu, ne soient promptement exaucées.

9° Quant aux œuvres de charité, les grands besoins des pauvres qui augmentent de plus en plus, font sentir la nécessité de les multiplier. Partout on trouvera de pauvres vieillards infirmes et de tendres enfans orphelins, qui sont sans ressource, et exposés à bien des souffrances. Dans mon dernier voyage d'Europe, j'ai eu occasion de visiter, dans de petites villes, plusieurs hospices de charité où l'on soignait un grand nombre de malheureux, parce que les campagnes environnantes se cotisaient pour les soutenir, et avaient droit pour cela d'y envoyer leurs infirmes. En suivant ce bel exemple, on déchargerait les paroisses de ces invalides que l'on se passe de maison en maison, et que quelque fois on a l'inhumanité de laisser dans les chemins, ou d'exposer dans les rues, aux portes des hôpitaux de la ville,

qui ne peuvent suffire aux besoins des pauvres qui y demeurent. Les établissements de ce genre déjà faits à Saint Hyacinthe et à Laprairie, pour ne parler que de ceux de ce Diocèse, sont assurément dignes de tout éloge et méritent d'être imités. Si, dans chaque comté, on avait une semblable maison, on pourvoit à bien des nécessités, et on s'attirerait toutes les bénédictions assurées à la charité. On préparerait les voies à ces hospices, si l'on établissait l'association de charité dans chaque paroisse, conformément aux règles de St. Vincent de Paul, imprimées dans le manuel des sociétés de tempérance et de charité, en 1842.

10° Enfin tant de prières et de bonnes œuvres, que vont favoriser les grâces insignes que nous venons de recevoir du St. Siège Apostolique, produiront, j'en ai la confiance, les heureux fruits qu'il faut en attendre. Elles auront pour objet de conserver la foi et les mœurs dans ce Diocèse. Pour conserver la foi, il faut travailler à empêcher nos braves gens de recevoir des livres corrompus, et d'envoyer leurs enfans à des écoles dont les instituteurs seraient sans religion, ou qui enseigneraient l'erreur. L'établissement de bonnes Bibliothèques de Paroisse, telles qu'on en trouve heureusement en plusieurs lieux, préserverait le peuple du danger des mauvaises lectures. On pourrait se procurer d'excellents livres à bas prix, en s'agrégeant à la société des bons livres à Bordeaux. Les mauvaises écoles

sont encore plus à craindre. Aussi faut-il faire tout au monde pour empêcher que les enfans ne les fréquentent. L'on doit surtout faire tous ses efforts pour qu'ils n'aillent point dans ces établissemens évidemment érigés pour pervertir leur foi, et où, pour arriver à cette fin, on les loge, nourrit et habille *gratis*.

Quant aux mœurs, les points essentiels à gagner dans ce moment sont les fréquentions et la tempérance. Quelque difficile qu'il soit de déraciner la mauvaise habitude des veillées *seul à seul* et le vice affreux de l'ivrognerie, il faut espérer que bientôt ces deux plaies seront guéries. En encourageant de toutes nos forces la société de Tempérance et les congrégations de filles, nous serons plus forts pour attaquer et vaincre ces deux monstres affreux. Nous serons assurément victorieux de ces terribles ennemis de notre peuple, si, en travaillant à sa sanctification, nous ne perdons point de vue ces deux sentences de l'Apôtre : *Exemplum esto fidelium . . . Labora sicut bonus miles . . .*

Je suis bien sicèment,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

 IG. EVEQUE DE MONTREAL.

P. S.—Le Bureau de la Caisse Ecclésiastique se tiendra à l'Evêché, le 7 Octobre prochain, à neuf heures du matin.

La Retraite Pastorale ne pouvant avoir lieu, cette année, je vous engage à faire la vôtre en votre particulier, dans quelques unes des Communautés que vous jugerez bon de choisir. Toutes vous accueilleront avec plaisir, et en particulier l'Evêché, si vous voulez bien y venir. La présente Circulaire suppléera, en partie, à ce que j'aurais eu à vous communiquer, si la Providence m'avait permis de vous rencontrer dans un temps si précieux.

✠ I. Ev. DE M.

(Vraie copie.)

Chanoine Secrétaire.

